

## COMMUNE DE CHAUME-LES-BAIGNEUX

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE DE L'EAU

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur Panneau-Pocket

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 25 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 46 468 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux d'eau, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 46 468 euros.

La principale recette pour la commune est :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : vente eau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	32 257 €	Excédent brut reporté	25 030 €
Dépenses de personnel	0 €	Recettes des services	21 000 €
Autres dépenses de gestion courante	1 000 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières	2 000 €	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	10 €
Autres dépenses	2 030 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	37 287 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 181 €	Total recettes réelles	46 040 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	428 €
Total général	46 468 €	Total général	46 468 €

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir et est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	19 448 €
Remboursement d'emprunts	5 000 €	Virement de la section de fonctionnement	
Etudes		FCTVA	
Travaux de réseaux	23 201 €	Mise en réserves	
Autres travaux		Cessions d'immobilisations	
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	428 €	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	9 181 €
Total général	28 629 €	Total général	28 629 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Une grande partie du réseau ayant été refait, il n'y a pas de travaux envisagés pour cette année.

d) Les subventions d'investissements prévues : néant

### **III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

#### a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 46 468 €

Recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 28 629 €

#### b) Etat de la dette

1 emprunt en cours :

Renouvellement réseau eau potable - Montant initial : 120 000 €

Durée : 25 ans – Du 31/12/2017 au 30/09/2042